



FONDATION
DISPENSARE
GÉNÉRAL DE
LYON RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE

LIVRET D'ACCUEIL SPASAD

Service de Soins Infirmiers à Domicile et Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

10, rue de Sévigné

69003 LYON

 04 78 14 14 10

 services.infirmiers@fdgl.fr



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

Table des matières

BIENVENUE AU SPASAD	2
PRESENTATION DU SSIAD ET DU SAAD	3
1. Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)	3
2. Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)	3
PRESENTATION DU SPASAD	4
1. Les valeurs	4
2. Les missions	4
3. Les informations générales	5
4. Nos partenaires	7
5. La qualité de service	7
MODALITES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT	8
1. Le Guichet unique	8
2. L'admission	8
3. Les modalités de financement	9
4. La mise en place et la coordination de vos interventions	9
5. L'interruption de l'accompagnement	10
VOS DROITS	11
1. Votre participation à la vie associative	11
2. La personne de confiance	11
3. Les directives anticipées	11
LES PLUS DU SPASAD	12
1. PAPOTONS	12
2. Psychologue	12
3. Café des aidants	12
4. Actions de prévention	13
LES ANNEXES	14
I. L'ORGANIGRAMME	14
II. LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	14
III. LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE	14
IV. LA BIENTRAITANCE	14
V. LE CODE DE LA ROUTE DES INTERVENTIONS	14
VI. LES TARIFS DU SAAD	14

BIENVENUE AU SPASAD

Madame, Monsieur,

Le domicile est pour beaucoup d'entre nous un point d'ancrage, un repère essentiel, chargé de souvenirs. **Permettre à chacun de faire le choix de rester chez soi libre et autonome**, quels que soient les aléas d'un parcours de vie, est **notre crédo**.

Pour améliorer votre qualité de vie, nos équipes vont donc **avoir le plaisir de vous accompagner à votre domicile grâce à notre service - innovant - d'aide et de soins coordonnés**.

Dans le cadre de ce Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD), nous vous proposons une évaluation globale de votre situation afin de vous apporter **la meilleure prestation** : un soutien efficace, un accompagnement rigoureux au travers d'**interventions adaptées et complémentaires**. En effet, les aides-soignants et les auxiliaires de vie sont amenés à travailler ensemble, en mobilisant leurs domaines de compétences respectifs, pour mettre en œuvre **votre projet individualisé d'aide et de soins**.

L'infirmière coordinatrice, votre référent pour l'ensemble de la prestation (soins et aide), et la responsable de secteur, plus particulièrement en charge de l'accompagnement à domicile, sont à l'écoute de vos besoins et s'assurent que **votre bien-être et votre autonomie** soient préservés. Dans cette perspective, nous développons notamment des actions de prévention qui, nous l'espérons, pourront **sécuriser votre futur** et participer ainsi au « *bien-vieillir* » de chacun.

Les directeurs que nous sommes, s'engagent à ce que **les valeurs qui nous rassemblent** - tels que la bienveillance, l'éthique et le respect - soient **au cœur de la collaboration** de nos deux institutions.

Et aujourd'hui, nous vous remettons ce Livret d'accueil pour vous permettre de mieux nous connaître et répondre à vos questions sur le fonctionnement du SPASAD et des services que vous pouvez en attendre.

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions de votre confiance.

Véronique GENESSEY

Valérie BOURGEOIS

François MAYER

Directrice du SAAD

Directrice du SSIAD et du SPASAD

Directeur Général

PRESENTATION DU SSIAD ET DU SAAD



1. LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Le Services de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées est géré par la **Fondation Dispensaire Général de Lyon**, reconnue d'utilité publique par ordonnance du 27 décembre 1833.

Le service a ouvert le 1^{er} octobre 1982 pour 35 places et depuis le 1^{er} juillet 2009¹ pour 84 places, capacité autorisée par l'Agence Régionale de Santé.

Selon le décret N°2004-613 du 25 juin 2004, les SSIAD assurent sur **prescription médicale** des soins infirmiers techniques, de base et relationnels.

Le service a pour objectif :

- **d'éviter** une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales le permettent,
- **de faciliter** un prompt retour au domicile d'une personne âgée hospitalisée,
- **d'éviter ou retarder** l'admission établissement,
- **de prévenir ou retarder** la dégradation progressive de l'état de santé des personnes âgées,
- **de coordonner** ses actions avec les partenaires du maintien à domicile.



2. LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)

Maxi Aide Grand Lyon est une association loi 1901 à **but non lucratif**, créée le 24 Janvier 1954 afin d'assurer le maintien à domicile des personnes dépendantes tant par l'âge, la maladie que le handicap temporaire.

Maxi Aide Grand Lyon accompagne à domicile, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 (si nécessaire) des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles.

Maxi Aide Grand Lyon est une association **autorisée** le Département du Rhône et la Métropole de Lyon² (N° 131011/A/069/Q/089) depuis le 30/12/2004, et **agrée qualité** par la DIRECCTE³ (N° SAP 323448670).

Maxi Aide Grand Lyon, du fait de son autorisation, est une association tarifée par la Métropole de Lyon. Elle fait bénéficier à ce titre ces usagers **d'une réduction des sommes restant à leur charge**.

Maxi Aide Grand Lyon est une association **labellisée** CAP'Handéo depuis 2013.

Maxi Aide Grand Lyon emploie près de **275 salariés** qui œuvrent au quotidien à l'amélioration du bien-être de plus de **1 500 personnes prises en charge** (sources 2017).

¹ Arrêté N°2009-182 du 30 juillet 2009 autorisant une extension du service à 84 places

² Métropole de Lyon : 20 rue du Lac, 69003, Lyon - Tél : 04 78 63 40 40

³ DIRECCTE du Rhône : 10 Rue du N, 69100, Villeurbanne - Tél : 04 72 65 58 50

PRESENTATION DU SPASAD

Le SPASAD a été créé en 2017, dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Fondation dispensaire de Lyon et l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône Alpes (ARS).

Le **S**ervice **P**olyvalent d'**A**ide et de **S**oins **A** Domicile (SPASAD) est l'association d'un **S**ervice de **S**oins **I**nfirmiers **A** Domicile (SSIAD de la FONDATION DU DISPENSAIRE GENERAL DE LYON) et d'un **S**ervice d'**A**ide et d'**A**ccompagnement à **D**omicile (SAAD de MAXI AIDE GRAND LYON).

Il a une capacité d'accueil de 84 places.

1. LES VALEURS

Le SPASAD est un dispositif innovant d'accompagnement social et paramédical, favorisant l'émergence d'un projet d'intervention global multidimensionnel choisi par la personne aidée, grâce à une logique de coopération entre les services aide et soins à domicile.

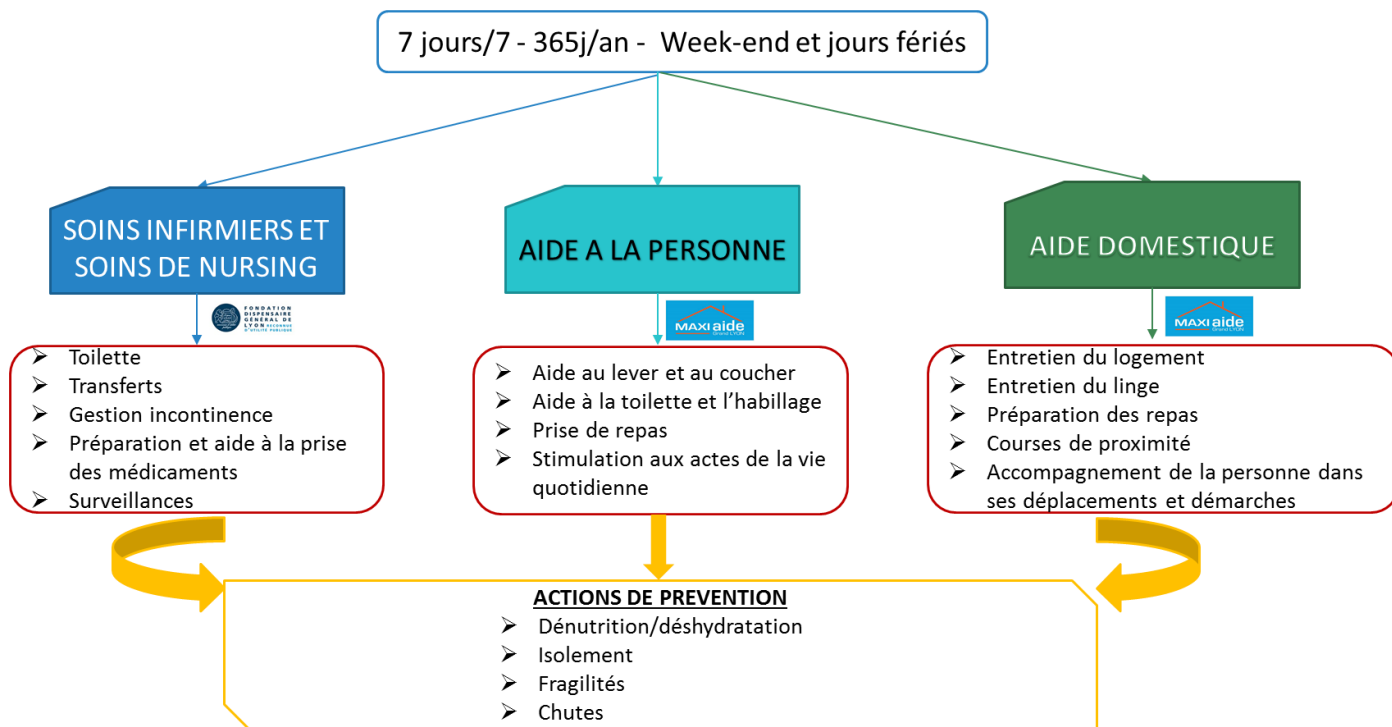
Pour ce faire, MAXI AIDE GRAND LYON et la FONDATION DISPENSAIRE GENERAL DE LYON assurent à chacun de leurs usagers :

- La **bienveillance** : des interventions à domicile dans le respect de la dignité de la personne et selon les principes de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- L'**engagement** : en s'appuyant sur des valeurs humaines d'honnêteté, d'égalité et de neutralité ;
- Un **accompagnement adapté** : grâce à une juste évaluation des besoins globaux, mais aussi à la disponibilité et la flexibilité des équipes ;
- Une **écoute pro-active** : une recherche systématiquement de l'expression, de la participation et de l'adhésion de la personne accompagnée à son projet individualisé ;
- La **sécurité** : dans le cadre d'une organisation rassurante avec une prise en charge simplifiée et coordonnée des interventions entre les deux services, avec l'entourage et avec les autres professionnels de santé, afin d'assurer la continuité de service.

2. LES MISSIONS

Le SPASAD assure conjointement les missions d'un service de soins infirmiers à domicile et les missions d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile en vue de :

- Proposer un **guichet unique** aide et soin favorisant notamment l'organisation du retour à domicile après une hospitalisation ;
- Développer des **actions de prévention** auprès des personnes et mobiliser les compétences adaptées en fonction des besoins (ergothérapeute, diététicien, psychologue, psychomotricien...) ;
- Favoriser la **complémentarité des métiers** d'aide à domicile et d'aide-soignant pour assurer la continuité et l'efficacité de l'accompagnement à domicile ;
- Optimiser l'**organisation des services** par l'harmonisation des méthodes et outils, et par le développement de systèmes d'information intégrés.



3. LES INFORMATIONS GENERALES

✓ Les instances dirigeantes :

Le SPASAD est géré par une association à but non lucratif. Cette association est administrée par un conseil d'administration et un bureau.

✓ Les équipes :

Les professionnels de l'accompagnement et des soins à domicile réalisent les interventions dans le respect de la déontologie et des valeurs du SPASAD.

- ↗ 1 directeur
- ↗ 1 responsable de secteur du SPASAD
- ↗ 1 infirmière coordinatrice référente SPASAD
- ↗ 1 équipe d'infirmier(e)s diplômé(e)s d'Etat
- ↗ 1 équipe d'aides-soignantes (DEAS)
- ↗ 1 équipe d'agents à domicile, d'assistant(e)s de vie (personnel expérimenté en cours d'accès au DEAES ou titulaire d'un diplôme, certificat ou titre spécifique) et d'auxiliaires de vie sociale (DEAES)

Cf. Annexe 1 : L'organigramme

A noter : Les services accueillent également des élèves aides-soignant(es) et des étudiants(es) infirmier(ères), des élèves assistantes et auxiliaires de vie en formation ; ils sont constamment encadrés par un membre de l'équipe.

L'**infirmière coordonnatrice** est en charge de l'encadrement de l'équipe d'infirmiers et d'aide soignants qui intervient à votre domicile sous sa responsabilité. Elle est également dans le cadre du SPASAD **votre référent**.

Ses coordonnées

Référent : **DELLI Sabrina**

Tél : **04 78 14 14 10**

Email : **services.infirmiers@fdgl.fr**

La **responsable de secteur** est en charge de l'encadrement de l'équipe d'auxiliaires de vie et d'aides-à-domicile qui intervient à votre domicile et de la gestion de leurs plannings.

Les **infirmier(ière)s** assurent les actes infirmiers techniques. Si une prescription médicale est faite pour des soins infirmiers (injection, pansement, préparation pilulier...), il est nécessaire de contacter l'infirmière coordinatrice du SPASAD.

Les **aides-soignants** dispensent, sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, des actes d'hygiène, d'éducation, de prévention. Les aides-soignants maintiennent ou restaurent l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne.

Les **agents à domicile, assistant(e)s de vie ou auxiliaires de vie sociale** assurent :

- ↳ L'accompagnement et l'aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie : tâches ménagères, courses, entretien du cadre de vie, du linge,
- ↳ L'accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne : aide à l'alimentation, aide à la toilette et à l'habillage, aide aux lever et coucher, (excluant les activités et les actes de soins réalisés sur prescription médicale).
- ↳ L'accompagnement de la vie sociale : compagnie, promenade, accompagnement à un rendez-vous.
- ↳ L'assistance administrative à domicile.

NB : La répartition des tâches des équipes d'intervention est décrite dans le Règlement de fonctionnement du SPASAD (Cf. *Annexe 2*)

✓ **Le secteur d'intervention**

Le SPASAD intervient sur 2 secteurs :

- ↳ Une partie du 3^{ème} arrondissement, compris entre :
 - Le cours Lafayette (nombres pairs seulement)
 - Le boulevard Vivier Merle
 - Le cours Gambetta (nombres impairs seulement)
 - Le quai Victor Augagneur
- ↳ Le 7^{ème} arrondissement

✓ **Les conditions de prise en charge**

Pour intégrer le service, vous devez respecter les conditions suivantes :

- Etre âgé de 60 ans ou plus,
- Résider dans la zone d'intervention du SPASAD,
- Avoir une prescription médicale pour l'intervention des infirmières et aides-soignantes,
- Bénéficier également d'une prise en charge pour l'intervention de l'aide à domicile ou prendre en charge l'intégralité des frais liés à la prestation (Devis gratuit).

4. NOS PARTENAIRES

Afin de favoriser la coordination avec les autres établissements et services sociaux et médico-sociaux pour garantir la continuité des prises en charge, le service travaille en collaboration avec des partenaires :

Dans le domaine social et médico-social

- Les services sociaux de la CARSAT
- Les associations d'aide à domicile
- Les soins de suite
- Les centres de réadaptation fonctionnelle...

Dans le domaine sanitaire

- Les médecins libéraux
- Les centres hospitaliers et cliniques
- Les services sociaux des hôpitaux
- Les Hospitalisations à Domicile (HAD)
- Les équipes mobiles gériatriques, soins palliatifs
- Centres médico-psychologiques

5. LA QUALITE DE SERVICE

Le SPASAD est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité. La thématique de l'expression et de la participation des usagers répond à l'une des priorités de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

✓ **Le projet d'accueil et d'accompagnement**

Dans le cadre de sa démarche qualité, le SPASAD s'attache à personnaliser les soins des usagers. Dans ce cadre, nous souhaitons votre participation dans l'élaboration de votre projet individuel d'accompagnement et soins qui permet de mettre en œuvre le « projet d'accueil et d'accompagnement ». Votre projet sera revu avec vous, mais également avec votre entourage, à chaque fois que nécessaire. Nous favorisons votre autonomie, dans le respect de vos habitudes et mode de vie, de manière à maintenir une meilleure qualité de vie à domicile.

✓ **Votre avis sur la qualité des services**

Dans le cadre de sa démarche qualité, le SPASAD vous remet un questionnaire de satisfaction, en même temps que le présent livret. Vous pourrez nous donner votre avis sur l'accueil et les informations transmises, notamment.

Puis, une fois par an, le SPASAD vous adresse un questionnaire de satisfaction où vous pourrez nous faire part de vos remarques, de vos observations et de vos propositions pour améliorer la qualité du service.

✓ **L'évaluation de la qualité de service**

Dans le cadre de sa démarche, notre service est soumis à des évaluations internes et externes régulières :

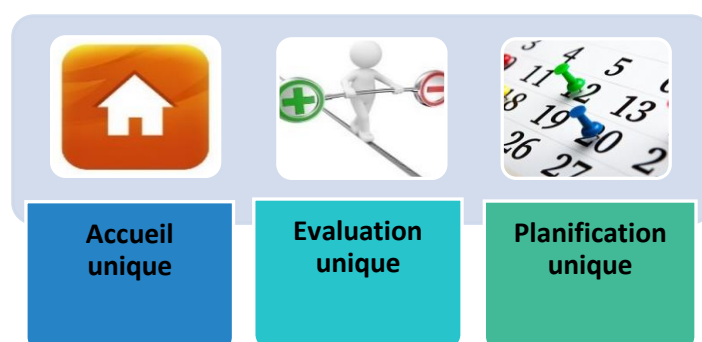
- ↳ L'évaluation interne est conduite par le service lui-même. Elle interroge la pertinence, l'impact et la cohérence des actions mises en œuvre au regard des missions imparties d'une part, et des besoins et attentes des personnes accompagnées d'autre part.
- ↳ L'évaluation externe a la même mission que l'évaluation interne mais elle est réalisée par un organisme habilité.

Il se peut que vous soyez contactés pour un recueil d'opinion sur notre service. Dans ce cas précis, vous en serez informés au préalable par nos soins

MODALITES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

1. LE GUICHET UNIQUE

Plus besoin d'appeler plusieurs services pour organiser votre agenda. Fini les préoccupations, car au sein du SPASAD, il y a l'infirmière coordinatrice. C'est votre seul interlocuteur. Elle organise tous les services dont vous avez besoin en fonction de votre situation et de la disponibilité des intervenants. Elle sait aussi vous proposer des services complémentaires : conseils sur la nutrition, sur l'aménagement du logement selon vos difficultés, ou encore pour vous accompagner dans vos sorties.



2. L'ADMISSION

L'admission est prononcée par l'infirmière coordonnatrice.

L'admission est consécutive à une évaluation multidimensionnelle de vos besoins et attentes par l'infirmière coordinatrice et si besoin de la responsable de secteur.

Cette évaluation se fait à votre domicile, une visite en structure hospitalière peut être effectuée si besoin. Elle est réalisée en coordination avec les autres intervenants à domicile du champ médico-social.

Suite à la visite d'évaluation, nous établissons un devis gratuit pour la prestation d'aide et d'accompagnement qui explicite clairement les modalités d'intervention et leur coût (Cf. *Chapitre ci-après et Annexe 6 : Nos tarifs*), afin que vous puissiez faire votre choix. Les soins étant pris en charge par l'assurance maladie.

Lors de l'admission, il vous est remis :

- le Règlement de fonctionnement du service, les informations concernant la personne de confiance, les directives anticipées et le partage d'information, la Charte des droits et liberté de la personne accueillie et le Code de la route des interventions (SAAD), en annexes de ce Livret d'accueil ;
- le contrat individuel de prise en charge qui définit clairement les termes de notre prestation. Une fois le document signé, vous bénéficiez d'un délai de quatorze jours pour vous rétracter. Ce document pourra faire l'objet d'avenants, en tant que de besoin.

3. LES MODALITES DE FINANCEMENT

✓ Coûts des prestations

Deux régimes financiers cohabitent au sein du SPASAD du fait de l'intervention de deux services :

Pour la partie soins à domicile (SSIAD)

- ☛ Le financement du service est assuré par l'assurance maladie sous la forme d'une dotation globale annuelle fixée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, sur présentation d'un budget prévisionnel
- ☛ Les prestations réalisées à votre domicile sont prises en charge à 100 %.
- ☛ **Attention** : Le service ne prend pas en charge les honoraires médicaux, les actes de kinésithérapie, les examens de laboratoire, les frais pharmaceutiques, le pédicure, le matériel médical

Pour la partie aide à domicile (SAAD)

- ☛ Nous vous facturons le prix des prestations ou le reste à charge après déduction des frais pris en charge par un organisme financier.
- ☛ Une facture détaillée vous est envoyée chaque mois.
- ☛ Une aide peut vous être accordée en fonction de votre situation par : votre caisse de retraite, la Métropole de Lyon, ...
- ☛ Vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôts sur le revenu à hauteur de 50% des sommes versées au titre des services à la personne. Une attestation fiscale annuelle vous est remise en début d'année.
- ☛ Une fiche relative aux tarifs des prestations avant déductions fiscales vous est remise à l'entrée dans notre service (Cf. fiche « Nos tarifs », en annexe).

4. LA MISE EN PLACE ET LA COORDINATION DE VOS INTERVENTIONS

✓ Le suivi de la prestation

L'infirmière coordinatrice est en charge du suivi de votre accompagnement par nos services.

L'infirmière coordinatrice s'assure de la mise en place effective du projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins et du bon déroulement de la prestation. Si vous en éprouvez le besoin, à tout moment, il peut se rendre à votre domicile pour réévaluer votre situation.

Les salariés, intervenant à votre domicile, ont pour mission de nous faire remonter toute information permettant d'améliorer votre accompagnement. Des temps de coordination au sein du service sont organisés régulièrement pour ajuster au mieux les prestations.

L'organisation du partage des informations vous concernant entre les professionnels du service ainsi qu'avec les partenaires extérieurs, en vue de garantir une prise en charge de qualité est définie avec vous au moment de la signature du contrat individuel de prise en charge.

Une réévaluation de vos besoins sera menée à votre domicile annuellement, elle conduit à l'actualisation du projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins, voire à la signature d'un avenant à votre contrat individuel de prise en charge.

✓ Les fiches de liaison

Afin de garantir la coordination des interventions des professionnels des services d'aide et de soins à domicile, des professionnels de santé et/ou médico-sociaux, des aidants non professionnels le cas échéant, le SPASAD a fait le choix de mettre en place des fiches de liaison.

Selon les modalités retenues lors de l'élaboration du projet individuel d'aide et de soins (*Cf. Annexe 2 : Règlement de fonctionnement - article 7.1*), il s'agit de :

- favoriser les liens entre les différents intervenants du SPASAD, au quotidien, et d'adapter si besoin les soins et l'accompagnement en fonction de l'évolution de la situation ;
- partager des informations concernant l'aide et le soin avec l'entourage ;
- permettre aux professionnels intervenant en complément du SPASAD (médecin, kinésithérapeute, assistant social, ...) de prendre connaissance des services et soins mis en place.

5. L'INTERRUPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'assurer la continuité de service :

- ↳ En cas d'absence temporaire, prévenir le service 8 jours à l'avance.
- ↳ En cas d'hospitalisation, prévenir le service dès connaissance de l'information.
- ↳ Contacter le service dès connaissance de la date de sortie de l'hôpital pour vérifier les critères d'admission et réserver si besoin une place.

VOS DROITS

1. VOTRE PARTICIPATION A LA VIE ASSOCIATIVE

Comme indiqué dans le chapitre 5 du présent Livret : la qualité de service, vous pouvez donner votre avis sur le SPASAD régulièrement par le biais des enquêtes de satisfaction.

Vous retrouverez également toutes les informations concernant les représentants des usagers dans le Règlement de fonctionnement (*Article 8.3*) en annexe de ce présent Livret d'accueil.

2. LA PERSONNE DE CONFIANCE

Pendant votre prise en charge, vous pouvez désigner par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette « personne de confiance » sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

Cf. Annexe II : Règlement de fonctionnement - Article 8.2



Pour plus d'information sur la désignation de la personne de confiance, rapprochez-vous de l'infirmière coordinatrice du SSIAD.

3. LES DIRECTIVES ANTICIPEES

Pour quoi faire ?	Avec qui en parler ?	Est-il possible de les modifier ?
<p>Toute personne majeure peut rédiger ses « directives anticipées » concernant sa fin de vie. C'est une possibilité qui vous est donnée.</p> <p>Il s'agit pour vous d'exprimer vos volontés par écrit sur les décisions médicales à prendre lorsque vous serez en fin de vie, sur les traitements ou actes médicaux qui seront ou ne seront pas engagés, limités ou arrêtés.</p> <p>Si vous avez rédigé des directives anticipées, votre médecin et vos proches sauront quelles sont vos volontés, même si vous ne pouvez plus vous exprimer.</p> <p>NB : Rédiger des directives anticipées n'est pas une obligation.</p>	<p>Vous pouvez en parler avec votre médecin pour qu'il vous conseille dans la rédaction de vos directives.</p> <p>Il pourra vous aider à envisager les diverses situations qui peuvent se présenter en fin de vie.</p> <p>Il pourra vous expliquer les traitements possibles, leur efficacité, leurs limites ou leurs désagréments.</p> <p>Cela pourra éclairer votre choix.</p>	<p>Oui.</p> <p>Les directives anticipées sont valables sans limite de temps mais vous pourrez toujours, à tout moment, les modifier dans le sens que vous souhaitez.</p> <p>En présence de plusieurs directives anticipées, le document le plus récent fera foi.</p>



Pour plus d'information sur la rédaction des directives anticipées, rapprochez-vous de l'infirmière coordinatrice du SPASAD.

1. PAPOTONS

Organisé par la FONDATION DU DISPENSAIRE GENERAL DE LYON



« Papotons » se déroule dans les locaux du Centre de Santé Sévigné et a été mis en place en 2000, dans le cadre d'une réflexion sur la prévention et la prise en charge de la personne âgée. L'objectif de ce goûter est d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées à leur domicile, en cherchant à limiter les phénomènes de dénutrition et à lutter contre l'isolement permettant de favoriser le lien social.

Ce goûter à thème s'organise chaque trimestre. Toute personne est conviée à participer, et il est possible de prévoir un accompagnement lors du déplacement.

2. PSYCHOLOGUE



Le service de Soins Infirmiers à Domicile bénéficie d'une psychologue clinicienne, Fanny ROZADOS. Elle a pour mission d'aider psychologiquement les usagers suivis par le service ainsi que leurs proches, à leur domicile.

Pour traverser certaines difficultés de la vie, il est parfois nécessaire de faire appel à une personne extérieure à son entourage.

Le vieillissement, la dépendance pour certains actes de la vie quotidienne, la souffrance physique peuvent être source de tristesses, d'angoisses. Des événements de vie, tels que la maladie, des relations conflictuelles, ou bien des deuils peuvent entraîner une souffrance psychologique.

En écoutant ces personnes, en échangeant avec elles, la psychologue peut :

- Apporter un soutien psychologique individuel ou bien orienter vers un accompagnement adapté aux besoins.
- Mettre en place un groupe de paroles destiné aux aidants.

IMPORTANT : sa présence ne remplace pas les suivis psychologiques pouvant être mis en place par des professionnels extérieurs au SSIAD.

3. CAFE DES AIDANTS

Organisé par MAXI AIDE GRAND LYON



Le Café des aidants est soutenu par nos partenaires :



Destiné aux aidants non professionnels qui apporte un soutien régulier à un membre de leur entourage souffrant d'une maladie, en situation de handicap, ou en perte d'autonomie.

Rencontres animées par un psychologue : échanges d'expérience autour d'un café, partage des difficultés, réponses aux interrogations, découverte des possibilités d'aides matérielles et financières, de services...

Accès libre et gratuit sans obligation d'assiduité, calendrier sur simple demande.

4. ACTIONS DE PREVENTION



Le SPASAD a également pour mission d'organiser des actions de prévention et, dans ce cadre, a choisi de sensibiliser le public et les salariés à la prévention :

- des risques de dénutrition et/ ou de déshydratation ;
- des risques d'isolement ;
- des risques de chutes.

L'objectif étant de favoriser le plaisir de la table, de maintenir le lien social, d'entretenir la mémoire, de limiter les accidents et/ou de prévenir la perte d'autonomie ou son aggravation.

GRAND LYON
la métropole

« Avec le concours financier de la Métropole de Lyon au titre du concours de la CNSA⁴ dans le cadre de la Conférence métropolitaine des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ».

⁴ CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

LES ANNEXES

- I. L'ORGANIGRAMME
- II. LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
- III. LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE
- IV. LA BIENTRAITANCE
- V. LE CODE DE LA ROUTE DES INTERVENTIONS
- VI. LES TARIFS DU SAAD